



HAL
open science

Idéologies politiques des femmes travailleuses des services publics : Contribution à l'étude des rapports sociaux de sexe

Béatrice Amisi Awezai M'Pala

► To cite this version:

Béatrice Amisi Awezai M'Pala. Idéologies politiques des femmes travailleuses des services publics : Contribution à l'étude des rapports sociaux de sexe. 2017. hal-01669314

HAL Id: hal-01669314

<https://hal.science/hal-01669314>

Preprint submitted on 20 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

IDEOLOGIES POLITIQUES DES FEMMES TRAVAILLEUSES DES SERVICES PUBLICS A KISANGANI

Contribution à l'étude des rapports sociaux de sexe

Ph.D Béatrice AMISI AWEZAI M'PALA

Résumé

Cette étude cherchait à expliquer si les idéologies politiques des femmes pouvaient permettre d'appréhender la dialectique de l'émancipation des femmes dans le cadre d'un Etat Africain artificiel et extravertie.

Il se dégage, après analyse, essentiellement le constat d'une certaine ambivalence dans les idéologies politiques des femmes. A travers ces idéologies se reflètent à la fois les sentiments de conservation des rapports sociaux de sexes inégaux et les options révolutionnaires visant à briser ces rapports.

L'inégalité, le surnombre et la prise de conscience de cette inégalité et du surnombre comme force constituent les conditions favorables pour la réussite d'une révolution. Les femmes congolaises, voire africaines, bien que nombreuses sont généralement dominées par les hommes.

INTRODUCTION

Cette discussion consiste à examiner la problématique des idéologies politiques appréhendées à travers les rapports femmes- hommes à la fois dans leur dimension étatique et dans leurs dimensions quotidiennes et individuelles.

Mais il nous semble, au regard de la vie politique quotidienne dans la ville de Kisangani que la démocratisation du Congo est une démocratisation sans femmes, sans une vraie participation et représentation de celles-ci ; elle est plutôt à visage masculin (TAURES DA SILVA M.R., 1994, p.43). Cet état des choses a suscité en nous l'intérêt de mener un débat sur les idéologies des femmes travailleuses des services publics à Kisangani pendant cette période de changement politique en RD Congo. Nous nous sommes intéressé à cette catégorie des femmes parce qu'elles sont en principe instruites, et plus concernées, pour leur travail et leur salaire, par le changement politique en cours. Leurs statuts nous ont paru un conditionnement réel dans les productions idéologiques.

Le choix du domaine des idéologies politiques rarement abordé, du moins à la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives, se justifie par une préoccupation épistémologique. En effet, « la politique ne saurait se réduire à une analyse institutionnelle, juridique, officielle et fonctionnelle. C'est aussi ce qui s'exprime quotidiennement dans la rue, dans les conversations, les mouvements des masses etc. En politique c'est donc avant tout la présence d'individus, leurs attitudes communes etc. ». (MARCHAND, P., 1993, p 117)

Les idéologies politiques des femmes peuvent-elles permettre d'appréhender la dialectique de l'émancipation des femmes dans le cadre d'un Etat Africain artificiel et extravertie ? Nous estimons que les idéologies politiques des femmes travailleuses de quelques entreprises considérées seraient déterminées par leurs statuts d'une catégorie de femmes dominées et feraient apparaître, selon le degré de prise de conscience de cette situation par les femmes, des attitudes contradictoires de résignations de lutte pour la libération et ressortir les rapports d'inégalités dont la femme est victime.

Pour vérifier notre hypothèse, La méthode dialectique et les techniques : documentaire, d'observation directe et d'interview non structurée, nous ont aidé à évaluer les résultats de cette enquête sur le terrain.

La méthode dialectique d'après GRAWITZ (1974, p 447) part de la constatation très simple des contradictions qui nous entourent...tout en reconnaissant les limites de notre pensée, les partisans de la méthode dialectique déclarent qu'elles ne suffisent pas à expliquer la présence des contradictions et celles-ci existent dans la réalité elle-même. La pensée de l'homme doit donc franchir un double écran : celui de ses propres limitations et contradictions, ensuite celui de l'incohérence des choses.

Concrètement, la méthode dialectique nous a permis de démontrer les contradictions dans les idéologies politiques des femmes étudiées et, à travers ces idéologies, les contradictions dans leurs comportements politiques quotidiennes. Toutes ces contradictions sont appréhendées dans le cadre total et global d'un Etat Africain ou Congolais producteur de ces situations des femmes dominées et marginalisées. Pour récolter les données, nous avons eu recours aux techniques ci-après : l'observation directe, l'interview non structurée et la technique documentaire.

L'observation directe nous a permis, en tant que femme, de percevoir presque tous les indicateurs possibles du phénomène de domination et de marginalisation dont sont victimes les femmes. Par une interview basée sur un guide d'entretien, nous avons pu connaître des attitudes des femmes concernées par notre étude.

La deuxième est cette forme d'interview non structurée où l'enquêteur pose spontanément son thème général fixé à l'avance et à laquelle l'enquêté répond librement. Elle nous a aidées à obtenir des renseignements sur le problème posé et à connaître des sentiments et motivations des comportements des individus.

La documentation nous a servi à rassembler les données relatives à l'objet de notre étude à partir de certains ouvrages y compris les mémoires, les cours et certains rapports de la conférence mondiale sur la femme.

Pour traiter ce sujet important et complexe, nous avons choisi d'articuler l'exposé autour de cinq points, à savoir :

1. la femme comme catégorie sociale ;
2. l'emprise de l'autorité maritale et le complexe d'infériorité ;
3. l'idéologie féministe, défense de la classe féminine ;
4. contexte socio-politique actuel : idéal du changement politique ;
5. engagement politique.

En guise de conclusion, nous terminerons par indiquer le constat d'une certaine ambivalence dans les idéologies politique des femmes. A travers celles-ci se reflètent à la fois les sentiments de conservation des rapports sociaux de sexe, inégaux et les options révolutionnaires visant à briser ces rapports.

I. FEMME COMME CATEGORIE SOCIALE

I.1. La femme Africaine dans la société contemporaine

L'étude des sociétés affectées par la colonisation doit se référer, dit G BALANDIER (1974, p. 86), à la situation coloniale, cette conjoncture particulière qui a imposé une certaine orientation aux agents et aux processus de transformation de ces sociétés.

La perception de la femme africaine peut être ainsi étudiée par la référence à trois époques : société précoloniale, société coloniale et société post- coloniale.

I.1.1. LA SOCIÉTÉ PRE- COLONIALE

1. Du point de vue social

Dans la société traditionnelle africaine, la femme était considérée comme un être inférieur. Elle présentait l'image d'une femme, plus douce que l'homme, plus affectueuse, elle était un bon à rien. « La naissance d'une fille décourage des millions de parents. On apprécie une fille en fonction de sa valeur sur le marché du mariage et de son utilité comme procréatrice et en fonction de ses finalités propres (KATHELEEN, N., 1981, p. 4).

La société traditionnelle était divisée en deux moitiés sexuelles. Aux composants de chaque moitié étaient attribués un statut social et une considération y afférente. Cette situation est mise en clair dans des sociétés à système politique patriarcat où la femme, quelle que soit sa classe sociale, ses origines royales par exemple, se trouve, d'une manière ou d'une autre, inférieure à l'homme. La lignée parentale la prend difficilement comme référence. Cependant qu'il s'agisse du système patriarcat ou matriarcat, son rôle restait essentiellement social ; c'est-à-dire qu'elle était considérée nourricière, ménagère, gardienne des coutumes et des enfants. Alors que l'homme lui, s'occupait de la chasse, de la sécurité de la communauté et celle de sa famille.

2. Du point de vue culturel

Ce qui est important à souligner ici, c'est qu'en matière d'enseignement, la femme n'était pas bénéficiaire digne d'instruction. Elle était considérée comme gardienne des civilisations, citadelle des valeurs ancestrales s'occupant en outre des rites d'initiatives des jeunes filles au rôle de future épouse et mère. Notons que c'est par ces cérémonies que la femme perpétuait sa situation en intériorisant la vertu de résignation.

3. Du point de vue politique

Seul l'homme fait la politique, c'est-à-dire qu'il est seul habilité à s'occuper des intérêts de la communauté. Les auteurs qui se sont intéressés à la situation de la femme sont partis du constat qu'elle n'apparaît pas dans les structures de prise des décisions, dans la vie politique et publique pour inférer sur la quasi inexistence du rôle et du statut de la femme dans cette sphère de la vie en société. Ce n'est pas autant qu'on va méconnaître les rôles joués par la femme dans sa société. Certains auteurs constatent et stigmatisent l'existence des femmes reines et chefs des tribus, de royaume... (TEMPELS, Père, 1972, P. 15).

A titre illustratif, nous pouvons citer en Afrique l'exemple du Niger, du Tchad et du pays Haoussa où des femmes fondèrent des cités, dirigèrent des migrations, conquièrent des royaumes... (PAULME, Denise, 1960, P. 94).

Malgré cela, généralement l'hégémonie de l'homme sur la femme était de mise. Ce qui justifie du reste la mise à l'écart de la femme dans la gestion de la chose publique. Elle ne participait pas aux structures politiques et à la prise des décisions qui réglaient le sort de la société. Néanmoins, on enregistrait quelques rares cas où son influence était manifeste. Il s'agit notamment et surtout dans certaines sociétés à système matrilineaire. Elles influençaient surtout par les biais des sages conseils arrachés à l'oreiller ou ceux récoltés auprès des sages femmes en vertu de certains pouvoirs occultes qu'on leur reconnaissait. C'est le cas par exemple des tribus Lunda au Shaba et au Bashi à Bukavu (N'KULU-MUYABO, 1885, p. 30).

Aussi l'histoire du royaume Kongo nous renseigne sur une femme Béatrice NSIMBA qui avait efficacement défendu le royaume contre les Portugais. Mani KONGO, le roi l'avait considérée comme un élément de la paix dans le Royaume (DADIER, B., 1977, P. 82).

I.1.2. SOCIETE COLONIALE

2.1 Du point de vue social

Pendant la colonisation, le statut de la femme ne s'améliore pas. Au contraire, elle semble subir une double oppression. D'abord au sein de la famille où elle est non seulement moins considérée par son mari, mais aussi elle constitue l'objet sur lequel ce dernier se décharge après avoir été maltraité par les colons. Ensuite, au sein de la société coloniale qui est de nature d'une société d'exploitation, seule la catégorie d'épouses des évolués pouvait échapper à cette contrainte.

Les statistiques indiquent que ce groupe représentait 1 à 2% de la population entière. Ce qui laisse transparaître que le gros des femmes se retrouvait dans la condition d'exploitation ci-haut évoquée.

Cependant, un changement bien que de complaisance est enregistré. En milieu urbain, la femme dispensée des travaux des champs ne s'occupe que des tâches de ménagères, les nouvelles techniques ayant été mises à la disposition de la quasi-totalité des citoyens. Le but reste toutefois le même : il faut faire de la femme une bonne maîtresse de la maison.

Malgré l'apparition du statut d'évoluer, la situation de la femme n'a pas changé. Elle est identique à celle de la société traditionnelle, donc infériorisante.

2.2. Du point de vue culturel

Après des longues polémiques, les colonisateurs arrivent tant bien que mal à faire voir la nécessité d'envoyer les jeunes filles à l'école. Ce qui a permis au fur et à mesure, un changement dans la mentalité. Les parents sont d'accord pour l'instruction de leurs filles, dans lesquelles ils voyaient surtout une source financière et de prestige. L'enseignement que reçoivent celles-ci était basé beaucoup plus sur la conception coutumière du rôle de la femme dans la société : la lecture, l'écriture, le calcul. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte que la large part était consacrée aux travaux manuels : ménage, couture préliminaire...

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale « la victoire des alliés fait que la Belgique opère des changements dans la colonie. Le domaine le plus touché est l'enseignement. Des écoles de candidats commis, on passe à l'éclosion des séminaires et des écoles moyennes, des cours par correspondances et du soir. Peu après, on crée pour les femmes les foyers sociaux qui ont pour but d'apprendre aux femmes quelques métiers dits féminins, en l'occurrence la couture, la broderie et plus tard la formation d'institutrices de foyers sociaux (COMHAIR SYLVAIN, 1968, p241).

« En 1957, on créa des écoles de monitrices échelonnées sur quatre ans post-primaire » (COMHAIR Sylvain, op cit). L'évolué se doit à cet effet, d'envoyer sa fille à l'école. S'agissant des études supérieures, celles-ci n'ont été accessibles aux femmes qu'après l'indépendance. Alors qu'elles étaient déjà depuis 1950 pour les hommes.

2.3. Du point de vue politique

Le manque d'instruction adéquate qui caractérisait la femme, lui avait retiré toute possibilité de participer à la vie politique. D'où son absence sur la scène politique ; car de façon générale, les

fonctions politiques ne sont accessibles qu'aux personnes ayant un certain niveau d'instruction. En d'autres termes, « toutes les structures mises en œuvre par la société coloniale pour l'épanouissement de l'homme sont inaccessibles aux femmes, en vertu du principe de la supériorité de l'homme sur la femme. Les hommes décident pour les femmes. Le manque d'instruction lui retire toute possibilité de faire face aux exigences de la vie moderne. Il ne lui reste que les tâches les plus élémentaires à accomplir (TSHIMBOBO Mukuna, 1985, pp31-35).

I.1.3. SOCIETE POST-COLONIALE

3.1. Du point de vue social

Après les indépendances africaines, la perception de la femme varie selon qu'elle est mariée ou célibataire et/ou selon qu'elle vit en ville ou la campagne.

La célibataire se dit émancipée puisque aucun engagement marital ne peut l'empêcher de jouir pleinement de ses droits. La mariée elle, se trouve encore liée car, bloquée dans l'exercice des privilèges auxquels prétend la célibataire par le contrat qui la lie à son partenaire. Les barrières érigées contre la jouissance de ses libertés sont entretenues par le code civil, le code du travail, le code de la famille... En effet, la jouissance de presque tous ses droits est conditionnée par l'autorisation maritale.

L'article 22, alinéa 3 du code civil livre I tout comme l'article 3, alinéa 3 du code du travail Congolais auxquels il faut ajouter l'article 4 du Décret du 22/08/1913 relatif au commerce érige un mur contre l'exercice de certaine liberté par la femme mariée. Le soi-disant droit de recours lui reconnu se révèle inefficace dans la pratique, puisqu'il risque de compromettre les liens matrimoniaux que privilège le manifeste de la N'sele (1982, p23).

De l'autre côté, pendant que la femme urbaine lutte pour la pleine jouissance de ces droits, la villageoise, elle, demeure encore sous la barrière de la tradition qui la cloue sous le joug masculin. Dépourvue de toute information sur la politique de l'émancipation, elle continue à être harcelée par des multiples contraintes culturelles fondées sur les tabous, les superstitions, les croyances religieuses et les préjugés sociaux. Le concept « émancipation » est inconnu d'elle. Par conséquent, elle ne fait qu'intérioriser son infériorité et subit son sort avec résignation.

3.2. Du point de vue culturel

L'action amorcée vers la fin de la colonisation fait qu'à l'accession du pays à la souveraineté internationale, quelque rares femmes ont eu la possibilité de suivre des cycles d'enseignements complets du primaire aux humanités, voire à l'université et peuvent offrir leur force du travail.

A cette époque, le rôle dévolu à la femme était limité à des considérations d'ordre social. Parfois, quelques partis politiques avaient en leur sein des ailes féminines. Les besoins de propagande expliquaient la présence des femmes dans les partis où seules les tâches de subalternes leur étaient confiées.

Suite à cette évolution, les jeunes filles réalisent que « le niveau auquel elles se limitaient, était très bas et que leur avenir ne doit plus être cautionné au rôle d'épouse et de ménagère. De même, des parents prennent aussi conscience du fait que quelques femmes travailleuses déjà, lors de l'accès des études pour leurs filles » (Séminaire de sensibilisation, 1985, p15). Ces deux paramètres vont entraîner l'entrée massive des filles aux écoles secondaires où plusieurs sections leur sont ouvertes.

Les statistiques existantes démontrent qu'il y avait en 1959 moins de 5000 filles ayant commencé des études secondaires au Congo. En 1962-1963, l'effectif gonfle jusqu'à environ 9.000 filles et en 1963-1964, l'effectif atteint plus de 14.000 filles (COMHAIR Sylvain, op cit, p243). Cependant, les filles qui entrent à l'école ne terminent pas toutes leurs études. Une grossesse inattendue, le goût de l'argent et le mariage précoce sont quelques unes des causes qui expliquent la forte déperdition scolaire observée chez les filles.

En 1964, l'Organisation des Nations Unies a entrepris l'exécution d'un programme à long terme visant à améliorer la condition des femmes dans tous les domaines. Depuis lors, un grand effort a été fourni pour l'instruction de la femme et sa préparation à des carrières variées. Cependant, beaucoup reste encore à faire. A cet effet, David More lançait un appel aux dirigeants africains pour qu'ils associent les femmes aux problèmes de développement. Il faisait remarquer que si l'on prend l'ensemble de l'Afrique, la participation des femmes à l'industrie et au commerce n'est pas dans les mêmes proportions que d'autres continents, que son évolution ne saurait tarder et que l'on doit tenir compte des problèmes qu'elle posera.

Cet appel ne tombera pas dans les oreilles des sourds. On verra certaines femmes occuper des postes très importants que jusque là, étaient l'apanage des hommes.

3.3. Du point de vue politique

Au lendemain du pays à l'indépendance, la femme n'était pas directement impliquée dans la pratique. Il fallait attendre la deuxième République pour voir la femme prendre une part de plus en plus active dans l'élaboration de la politique du pays. On la retrouve dès lors presque dans toutes les institutions du parti-Etat. Néanmoins on lui réserve une place insignifiante au sein de la sphère politique par rapport à son partenaire masculin. Cependant au Zaïre, malgré la proclamation des droits fondamentaux pour tous les Zaïrois par la Constitution, il se pose un problème de non jouissance effective des droits qui leur sont pourtant reconnus. C'est notamment les inégalités constatées lors de partage du pouvoir entre l'homme et la femme à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie nationale.

Ceci étant, voyons maintenant dans le point suivant ce qui secrète les idéologies politiques des femmes considérées à propos de ces rapports sociaux de sexe en matière politique.

II. EMPRISE DE L'AUTORITE MARITALE ET COMPLEXE D'INFERIORITE

Marie France LABRECQUE (1994, pp8) pense que le problème ne se situe pas au niveau du rôle économique des femmes, ni même des femmes en soi, mais bien plutôt à celui des rapports entre les femmes et les hommes dans la mesure où il s'agit des rapports entre dominant et dominé. En ce sens, on peut parler des rapports hiérarchiques et considérer une série de rapports de domination (et pas seulement masculin) qui empêche les hommes d'assumer leurs parts du développement social et économique.

Cette affirmation a été corroborée par la situation de la majorité de nos sujets d'enquête. A la question de savoir si leurs maris (époux) constituaient un frein à leurs engagements politiques, 32 sur 34 femmes mariées soit 94,11% répondent par l'affirmative. La plupart de ces femmes considèrent la jalousie de leurs maris comme raison des attitudes négatives de ces derniers à leurs engagements politiques. Le substrat juridique de l'organisation étatique nous semble être la limitation structurelle de la participation politique féminine. Le droit prône l'égalité entre l'homme et la femme mais fait jouir l'homme d'un privilège sur la femme, privilèges d'accorder une autorisation expresse et tacite à la femme mariée que veut travailler.

Dans ce sens, la structure sociale s'avère un système objectif réglé en ses déterminations, les plus concrètes par les lois de son montage et de sa machinerie (ALTHUSSER L., op cit, p62). L'Etat devient ainsi de part sa fonction normative un instrument d'une catégorie, les hommes, dont il fait prévaloir la domination sur les femmes.

Cette domination n'agit pas sans conséquence psychologique ou culturelle. C'est ce qui ressort des réponses aux questions sur l'égalité de l'homme et de la femme dans la vie politique et sur des tâches typiquement féminines. 53 sujets contre 5 soit 86,88% (3 indéçises) estiment que leurs activités de ménage et les maternités sont des sérieux obstacles à l'engagement politique des femmes : même sur 34 sujets contre 25 soit 55,73% (2 indéçises) croient à l'égalité de l'homme et de la femme dans la vie politique, leurs justifications, pour la plupart, se recourent paradoxalement avec celles des femmes qui rejettent cette égalité. Elles trouvent en principe que l'homme et la femme sont égaux en politique comme devant la loi. Mais effectivement elles affichent des attitudes qui traduisent leurs complexes d'infériorité devant les hommes telles que : la politique est dangereuse pour la femme, la femme est moins intelligente que l'homme, la femme doit s'occuper plus du ménage, des enfants que de la politique.

Cette idéologie d'infériorité féminine étant « un discours mystificateur, une source de méconnaissance et d'illusion, un champ d'occultation » (Benoît, FP., op cit, p8) semble légitime non seulement la domination mais aussi la marginalisation féminine au processus politique.

Cependant, nous estimons que le niveau d'instruction est déterminant dans la production de cette idéologie car les 6 licenciées et 8 graduées sur 12 faisant partie de notre population d'enquête ont développé une idéologie favorable à la défense de la classe féminine contrairement aux autres.

III. IDEOLOGIE FEMINISTE, DEFENSE DE LA CLASSE FEMININE

La femme, nous venons de le voir, est sous l'emprise de l'autorité maritale et souffre d'un complexe d'infériorité. Or chaque être humain a, dans les unités de grands facteurs déterminants son pouvoir mais elles ne le savent pas toutes. Mais certains en ont déjà pris conscience et expriment ainsi les idéologies en faveur de la défense de l'identité féminine telle que développée ci-dessous.

Pour 55 sujets contre 6, soit 90,16%, les femmes ne doivent pas laisser les hommes faire seuls la politique. Elles doivent participer au processus de décision politique pour défendre des intérêts féminins. Il se dégage de cette attitude que l'Etat est un espace du pouvoir à conquérir par les femmes pour concrétiser leurs aspirations. Ainsi, la femme égale à l'homme est appelée à s'affranchir de cette idée servile selon laquelle la politique est l'apanage du sexe masculin. D'ailleurs, bien que 25 sujets contre 34, soit 40,93%, estiment que les femmes n'ont joué qu'un petit rôle sous la deuxième République, 34 sujets soit 55,73% pensent le contraire. Pour elles, les femmes ont joué un grand rôle dans la politique de la deuxième République. Mais presque tous les sujets (60 sujets) soit 98,36% connaissent certaines personnalités politiques féminines. Elles citent MODUKA, NZUZI WA MBOMBO, Wivine LANDU, Etitu MOTO, NOLE, etc.

Ainsi 35 sujets (soit 57,37) éprouvent un sentiment positif à l'égard des femmes politiciennes du Congo, car, disent-elles, les femmes politiciennes constituent la négation même de l'affirmation selon laquelle l'homme est supérieur à la femme.

Par contre, 25 sujets soit 40,98% ont un sentiment d'aversion vis-à-vis des femmes politiciennes. La plupart d'entre-elles sont celles qui ont estimé que les femmes n'ont joué qu'un petit rôle dans la politique de la deuxième République, car ces femmes politiciennes faisaient plus de la prostitution

que de la politique. Mais l'inégalité de représentation des femmes par rapport aux hommes était généralement stigmatisée.

Compte tenu de cette sous représentation de la femme dans les organes politiques, nous pouvons affirmer avec Maria Regina que dans ce moyen dur que la participation féminine semble trouver plus de résistance que d'obstacle. Surtout en ce qui concerne l'accès à la représentation et l'exercice effectif du politique (TRAURES DA SILVA, op cit, p45). Le rapport sur le développement humain des nations unies de 1993 illustre bien cet état de chose : dans les années 80, les femmes étaient un peu plus de 10% dans les parlements au niveau mondial et moins de 4% dans les gouvernements. En 1993, seulement 6 pays avaient des femmes en tant que Chefs de gouvernement. Au niveau des pays du conseil de l'Europe, les femmes étaient selon le dernier chiffre, 12,15% aux parlements et 15% aux gouvernements. Le dictionnaire biographique sur les cadres et les dirigeants (MABI M. et MUTAMBA, 1986) au Zaïre confirme cette sous représentation de la femme : sur 877 cadres dirigeants au Zaïre, il n'y a que 40 femmes soit 4,56%.

IV. Contexte socio-politique actuel : Idéal du changement politique

Le changement politique déclenché par le Chef de l'Etat Zaïrois le 24 avril 1990 aurait emballé les femmes, du moins si nous considérons les scores positifs très élevés obtenus dans les questions relatives respectivement à l'intérêt porté à la politique actuelle du pays, aux écrits de la démocratie et à l'opinion favorable au changement politique au Zaïre.

En effet, 40 sujets contre 20 soit 65,57% s'intéressent à la politique ; 45 contre 16, soit 73,77%, lisent les écrits sur la démocratie et 57 sujets contre 2 soit 93,44% sont pour le changement politique au Zaïre. Celles qui ne s'intéressent pas à la politique considèrent généralement la politique comme une mauvaise chose ou une chose dangereuse mais très utile uniquement pour ceux qui la détiennent. Par politique elles entendent les tueries, les guerres, la corruption, les mensonges, la domination et les moyens d'enrichissement des politiciens. Par conséquent après le changement politique sera égal à l'avant le changement politique.

Toutes justifient leurs attitudes favorables par la nécessité d'enrayer la misère et la paupérisation de la population aggragée par les méthodes de gestion du MPR, parti-Etat pendant la 11ème république.

Les contradictions de ces méthodes ont apparu « en pleine lumière avec le fameux discours du Président MOBUTU sur le mal zaïrois, discours au cours duquel le chef de l'Etat s'en prend vigoureusement à la corruption et à l'incapacité de ses sujets (WILLAME, J.C., 1991, p11). Jean Claude WILLAME (idem) trouve d'ailleurs en ce discours une volonté de Chef de l'Etat de prendre ses distances à l'égard d'une situation de banqueroute d'Etat, de se mettre résolument hors d'atteinte de toutes les critiques qui pourrait lui être adressées. Et nous pensons que c'est l'accumulation quantitative de ces contradictions du système monopartisan qui aurait amené le chef de l'Etat à décider solennellement la fin du MPR comme phénomène public et prôner le pluralisme politique au zaïre.

Mais ce qui nous intéresse ici, c'est l'autre manche de leurs justifications qui laisse transpirer une idéologie féministe : pour les 6 licenciées et 4 graduées de notre échantillon, le multipartisme engendré par le changement politique pourrait amplifier le degré de participation des femmes à la gestion de la chose publique du fait qu'elles militeraient dans différents partis politiques ; ce qui pourrait leur permettre d'accéder en grand nombre aux différents organes politiques. Cela veut dire que le système de parti unique limitait les possibilités des femmes d'accéder ou d'exercer le pouvoir. Donc, par la démocratie pluraliste, la situation de la femme comme catégorie opprimée ne se caractériseraient plus notamment par leur exclusion ou leur marginalisation de l'exercice du pouvoir politique qui commande les autres pouvoirs. Elle serait plutôt une expression démocratiques où le

« peuple – qui est simultanément le sujet et l'objet de la démocratie - est un peuple dual, sexué, composé de femmes et d'hommes, égaux en droit et en dignité qui doivent avoir exactement les mêmes chances dans la société, mais dont l'histoire vécue a déterminée des intérêts et des points de vue, parfois spécifiques, qui doivent être considérés » (TAURES DA SILVA, op cit, p42).

Mais la démocratie est le produit de l'idéologie bourgeoise qui est censée apporter à tous les hommes la liberté et la légalité alors que la réalité des rapports sociaux confine la majeure partie d'entre-eux dans une situation d'extrême pauvreté et de dépendance absolue à l'égard du détenteur du capital.

Cela étant, on peut d'ailleurs se demander si les femmes qui ont déjà accédé au pouvoir ou qui y accéderaient ont servi ou pourraient servir les intérêts des femmes ou seulement de leurs catégories de privilégiées. Toutefois ce n'est pas une femme d'un statut social inférieur qui peut occuper un poste politique à moins qu'elle soit parrainée par les personnes nanties.

V. Engagement politique

Pour participer effectivement à la gestion de la chose publique et briser l'écran de la marginalisation, les femmes doivent dépasser l'étape des attitudes pour celle des comportements politiques réels. Jean Marie DANQUIN (1985, p188) nous précise ces notions à ces termes : ce comportement est une conduite extérieure adoptée par un individu. L'attitude au contraire est une propension à réagir d'une manière spécifique à une situation donnée. Le premier est donc directement observable puisqu'il est actualisé. La seconde au contraire ne l'est pas puisque tout en étant réelle elle n'a que des conséquences potentielles qui se réaliseront ou non selon les conjonctures.

Ainsi le degré d'engagement politique des individus dépend plus de leurs conduites extérieures que de leurs propensions intérieures. Si la majorité des femmes s'intéressent à la politique et sont pour le changement politique au Zaïre, rares sont celles qui adhèrent ou militent au sein des partis politiques ou des groupes de pression ou même qui participent à des manifestations politiques.

Cela est démontré par des réponses aux questions relatives à leur adhésion, leur militantisme ou leur participation à des groupe de pression, de parti politique et aux manifestations politiques de notre guide d'entretien. En effet, 34 sujets contre 6 soit 57,37% préfèrent un parti politique. Mais paradoxalement, l'UDPS, le MPR, l'UDI et le FCN sont les partis les plus cités. 52 sujets contre 8 soit 82,24% ne sont effectivement membres d'aucuns parti politique ni d'un groupe de pression. Et pourtant, la démocratie multipartiste suppose une alternance au pouvoir des tendances politiques par le jeu du suffrage. En ne voulant pas adhérer ou militer dans un parti politique pour diverses raisons pendant cette période de transition, la femme zaïroise ne se marginaliserait-elle pas elle-même et ne pérenniserait-elle pas sa sous-représentation dans les organes du pouvoir d'une troisième République zairoise en vue ? Et comment parviendrait-elle à défendre ses intérêts quand elle ne s'intéresse même pas au groupe de pression ou au mouvement féministe ?

Ces attitudes de désintéressement féminin à la pratique politique pourraient être expliquées par leur statut de caractère dominées et de dépendantes vis-à-vis des hommes. Les femmes sont en fait dominées par les hommes et dépendantes de ces derniers sur plusieurs plans. Et ces attitudes et comportements, contredisent même l'idéal de l'émancipation de la femme, ne seraient que le reflet du statut leur conféré par une formation sociale dont l'Etat Africain postcolonial artificiel constitue le garant.

CONCLUSION

Pour Conclure brièvement, la présente analyse consistait à examiner la problématique des idéologies politiques des femmes appréhendées à travers les rapports femmes-hommes à la fois dans leur dimension étatique et dans leurs dimensions quotidiennes et individuelles.

La question fondamentale que nous nous sommes posée était celle de savoir si les idéologies politiques des femmes pouvaient permettre d'appréhender la dialectique de l'émancipation des femmes dans le cadre d'un Etat Africain artificiel et extravertie. L'hypothèse qui a sous-tendu cette investigation est la suivante : les idéologies politiques des femmes travailleuses de quelques entreprises considérées seraient déterminées par leurs statuts d'une catégorie de femmes dominées et feraient apparaître, selon le degré de prise de conscience de cette situation par les femmes, des attitudes contradictoires de résignations et de lutter pour la libération pour ou contre ces rapports d'inégalités dont elles sont victimes.

Pour atteindre notre objectif par la vérification de notre hypothèse, nous avons utilisé la méthode dialectique et des techniques de récolte et d'analyse des données, notamment l'échantillonnage, l'observation, la documentation, l'interview non structurée.

Au niveau de la femme comme catégorie sociale, il a été, dans une perspective diachronique, décrit les statuts sociaux, culturels et politiques de la femme, de l'époque précoloniale, coloniale et post-coloniale ; et cela pour démontrer que le sexe féminin est une catégorie historiquement dominée et marginalisée et en quête permanente de sa liberté.

Quand à l'emprise de l'autorité maritale, il s'est révélé que la majorité des femmes mariées considèrent leurs époux comme freins à leur participation politique. Et cette situation est favorisée par l'Etat qui, par sa formation normative, structure les rapports d'inégalité entre l'homme et la femme, assure la marginalisation de la femme de la vie politique et légitime l'idéologie de complexe d'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme.

Concernant la dimension de l'idéologie féministe, il s'est avéré que la prise de conscience des femmes dans les organes du pouvoir, découle une idéologie féministe sous-tendue par la praxis de la défense de l'identité et de la libération des femmes. L'Etat, instrument au service des dominats, devient un champ de lutte pour arracher l'égalité de facto entre l'homme et la femme. Cette idéologie est déterminée par le niveau d'instruction des femmes.

Le contexte politique, économique et social actuel du zaïre détermine aussi chez les femmes une certaine idéologie sur le changement politique. Le changement politique multipartiste devient ainsi, pour la majorité des femmes, un moyen sûr non seulement pour mettre fin à la misère des populations zaïroises mais aussi pour favoriser la participation politique des femmes du fait qu'elles militeraient, en grand nombre, dans les différents partis politiques. Mais la peur du pouvoir politique habite encore chez beaucoup de femmes.

Enfin au niveau de l'engagement politique, la tendance générale qui s'est dégagée est que les femmes, malgré leurs attitudes favorables au changement politique, se marginalisent elles-mêmes par leurs comportements désengagés. Elles sont rarement membres des partis politiques ou des groupes de pression, et participent rarement aux manifestations et aux réunions politiques.

De ces résultats, il se dégage essentiellement le constat d'une certaine ambivalence dans les idéologies politiques des femmes. A travers ces idéologies se reflètent à la fois les sentiments de conservation des rapports sociaux de sexes inégaux et les options révolutionnaires visant à briser ces rapports.

L'inégalité, le surnombre et la prise de conscience de cette inégalité et du surnombre comme force constituent les conditions favorables pour la réussite d'une révolution. Les femmes congolaises, voire africaines, bien que nombreuses sont généralement dominées par les hommes. Seule leur prise de conscience fondées largement sur le développement de leur intellect pourra permettre aux femmes de lutter valablement pour corriger ces rapports sociaux inégaux de sexe aussi bien sur le plan de droit que de fait.

Nous souhaitons que cette étude puisse susciter d'autres points d'interrogations sur les autres années pour voir si la situation de la femme s'est améliorée au fil du temps.

BIBLIOGRAPHIE

1. TAURES DA SILVA M.R., « La femme, facteur de la promotion de la démocratie », In revue de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples, vol. IV, n° 1-2, 1994.
2. GRAWITZ, M., « Méthode des sciences sociales », éd. Dalloz, 2^{ème} édition, Paris, 1974.
3. BALANDIER, G., « La sociologie actuelle de l'Afrique Noire », éd. P.U.F., Paris, 1963.
4. KATHELEEN, N., « Femme et société », éd. Denoël, Paris, 1981.
5. TEMPELS, Père, « Les Bashi et les Banyarwanda du Kivu », In BIBI, novembre 1972.
6. PAULME Denise, « Femmes d'Afrique Noire », éd. Mouton et Co, Paris, 1960.
7. DADIER B., « Béatrice du Congo », éd. Présence Africaine, Paris, 1977
8. COMHAIR, Sylvain, Femmes de Kinshasa, hier et aujourd'hui, éd. Mouton Labaye, Paris, 1977.
9. BENOIT, Francis-Paul, Les idéologies politiques modernes, éd.P.U.F, Paris, 1980.
10. MABI MULUMBA et MUTAMBA, M., Cadres et dirigeants du Zaïre qui sont –ils ? Dictionnaire biographique, éd. C.R.P, Kin., 1986.
11. LABRECQUE Marie-France, « de l'intégration des femmes au développement à l'étude des rapports sociaux de sexe », In l'égalité devant soi, centre de recherche pour le développement international, Canada, 1984.
12. Manifeste de la N'sele, Limete, Kin, 1982.
13. N'KULU MUYABO, « la femme et ses droits utiles », In apport de la femme au processus du développement national, du 30/04 au 04/05/1985.
14. « Séminaire de sensibilisation de la citoyenne zaïroise, carnet du commissaire d'Etat : Vingt ans de la révolution pour la femme zaïroise », Kin, 1985.
15. TEMPLS, R.P., « Les Bashi et les Banyarwanda du Kivu », In BIBI, novembre 1972.
16. TSHIMBOMBO MUKUNA, « la contribution de la femme zaïroise à la révolution Mobutiste », In acte de colloque sur l'apport de la femme dans le développement national, éd. C.R.P.A, T1, n°5, Kin, 1985.
17. WILLAME, Jean-Claude, « l'autonomie d'une monarchie », In Politique Africaine, N°41, mars 1991.